Rec 27079

Case
FRC
2358-1

LETTRE

DU MAIRE DE PARIS

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Du 6 Septembre 1792, l'an 4e. de la liberté, et le premier de l'égalité ;

Imprimée et envoyée aux 83 Départemens par ordre de l'Assemblée nationale.

MESSIEURS,

VOUS avez voulu être instruits chaque jour de la situation de Paris : je viens vous en rendre compte. Permettez-moi de jeter un voile sur le passé, d'éloigner de vos regards ces scènes qui contristent l'ame : espérons qu'elles ne se reproduiront plus ; espérons que l'harmonie qui va régner entre les autorités constituées, maintiendra la tranquillité publique.

Les citoyens les moins éclairés sentent bien qu'un état d'insurrection ne peut pas être un état

THE NEWBERRY LIBRARY

habituel ; que si un moment de crise est salutaire dans les maladies politiques, il devient nuisible s'il se prolonge ; qu'il détruit au-lieu de conserver.

Ils sentent que le règne des lois est aussi celui de la liberté.

Ils sentent qu'on fuiroit une ville où le citoyen ne seroit pas protégé, où les propriétés seroient violées.

Ils sentent enfin que ce n'est pas lorsque l'ennemi est à nos portes, qu'ils doivent se déchirer entre eux, et allumer le flambeau de la guerre civile.

Tout nous promet donc l'ordre et la paix. L'intérêt général, l'intérêt particulier, et ce sentiment de justice gravé dans le cœur de l'homme, qu'on peut égarer un instant, mais qui reprend bientôt sa pureté, sa rectitude, se réunissent également pour concourir à ce but si desirable.

Les liens de l'administration vont se resserrer ; la surveillance va avoir un centre commun, et l'action de l'unité.

Les mesures que j'ai prises à cet égard me promettent quelques succès ; et les différens rapports que j'ai reçus offrent des faits consolans.

Déja la fraternité reprend son empire ; et les haines, les passions particulières commencent à se calmer ; tout fait place à l'amour de la patrie, et à ce noble desir de sauver la chose publique.

Chaque section voit accourir dans son enceinte des citoyens prêts à sacrifier leur vie pour la défense commune. Ils se pressent pour l'enrôlement ; ils veulent tous voler à l'ennemi ; et le repousser est leur premier besoin.

Les barrières s'ouvrent à l'activité du commerce et à la liberté des citoyens. Bientôt nous n'aurons

plus que les brigands étrangers à combattre. Paix dans l'intérieur, union parmi les citoyens, la victoire est à nous. La France sera toujours une terre libre.

Comptez, Messieurs, sur le zèle du maire de Paris, sur son sincère amour du bien, et sur son dévouement à l'Assemblée nationale.

Signé, PÉTION.

PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

453